

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
26 juin 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000)  
concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie****Note verbale datée du 20 juin 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Roumanie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, à la suite de l'adoption de la résolution 1298 (2000) du Conseil de sécurité, les autorités roumaines ont pris les mesures administratives voulues conformément aux dispositions de la résolution.

Dans le même temps, le Ministère roumain des affaires étrangères et l'Agence nationale chargée du contrôle des exportations stratégiques et de l'interdiction des armes chimiques ont présenté un projet de loi qui incorpore les dispositions pertinentes de la résolution susmentionnée dans la législation interne.

L'Ambassadeur  
(Signé) Ion **Gorita**